

DÉMARCHE
DE RECONNAISSANCE
DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES

DEP en MÉCANIQUE INDUSTRIELLE DE CONSTRUCTION ET D'ENTRETIEN

JE
TRACE
MON AVENIR
L'EXPÉRIENCE, ÇA COMPTE!



Reconnaissance des acquis et des compétences

T 450 492-3411

C isabelle.st-louis@cnda.ca

www.csafluents.qc.ca/formationprofessionnelle/rac

www.cfproulins.qc.ca/programmes-et-formations/rac



cfp
DES MOULINS

C'est quoi?

UNE DÉMARCHÉ DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS, C'EST QUOI?

Une démarche qui permet aux personnes de :

- faire valider leurs acquis scolaires au regard d'un programme d'études professionnelles ou techniques;
- faire reconnaître leurs acquis extrascolaires au regard des compétences attendues;
- recevoir la formation manquante, le cas échéant, selon une formule adaptée et personnalisée.

UNE VISION DE FORMATION QUI S'APPUIE SUR DES PRINCIPES RECONNUS :

Cette démarche constitue une autre façon de répondre aux exigences attendues pour l'obtention d'un diplôme professionnel. Cette façon de concevoir la formation repose sur des principes reliés à la reconnaissance des acquis et des compétences, à savoir que toute personne :

- a droit à la reconnaissance sociale de ses acquis; en contrepartie, il lui incombe d'en fournir la preuve;
- n'a pas à réapprendre ce qu'elle sait déjà; ce qui importe dans la reconnaissance des acquis, c'est ce qu'une personne a appris et non les lieux, circonstances ou méthodes d'apprentissage;
- n'est pas tenue de faire reconnaître de nouveau des acquis et des compétences qui ont été évalués avec rigueur et sanctionnés officiellement une première fois.

En ce qui concerne plus spécifiquement l'évaluation aux fins de reconnaissance des acquis et des compétences, il devient alors important :

- Que cette évaluation porte sur les apprentissages réalisés et non sur l'expérience acquise (l'expérience, à elle seule, n'est pas garante de l'intégration des apprentissages).
- Que le candidat ait un contexte favorable et adapté pour démontrer ses acquis expérimentiels.

POUR QUI?

QUI PEUT BÉNÉFICIER D'UNE DÉMARCHE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS?

Toute personne qui répond aux conditions suivantes :

- Détenir quelques années d'expérience professionnelle récentes dans le secteur d'activité.
- Répondre aux conditions d'admission du programme d'études s'il y a de la formation à suivre.
- Démontrer de la motivation et de l'intérêt à poursuivre une démarche de reconnaissance d'acquis.
- Démontrer sa capacité à faire valoir ses compétences en lien avec le programme.

CONDITIONS D'ADMISSION s'il y a de la formation à suivre

Pour obtenir un diplôme d'études professionnelles (D.E.P.), vous devez :

- Être titulaire du diplôme d'études secondaires;
- OU
- Avoir obtenu les unités de 4^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique;
- OU
- Avoir réussi le test d'équivalence de niveau de scolarité (T.E.N.S.);
- OU
- Avoir réussi le test de développement général (T.D.G.) et posséder les préalables spécifiques, s'il y a lieu.

QUELLES SONT LES COMPÉTENCES À DÉMONTRER?

Pour le diplôme d'études professionnelles (DEP) : MÉCANIQUE INDUSTRIELLE DE CONSTRUCTION ET D'ENTRETIEN (5260)

MODULE	CODE	LISTE DES COMPÉTENCES
4	255-002	Santé et sécurité sur les chantiers de construction
1	398-201	Situation au regard du métier et de la démarche de formation
2	398-212	Traçage de croquis et des schémas
3	398-224	Interprétation de plans, de devis et de documentation technique
5	398-242	Utilisation d'instruments de mesure
6	398-255	Exécution de travaux d'usinage manuel
7	398-262	Exécution d'opérations de lubrification
8	398-272	Utilisation de techniques de levage et de manutention
9	398-283	Exécution d'opérations de démontage, d'installation, et d'ajustement d'arbres, de roulements et de coussinets
10	398-297	Entretien et réparation d'éléments et de dispositifs de transmission et de transformation du mouvement
11	398-303	Exécution de travaux sur des tubes, des tuyaux et des boyaux
12	398-314	Utilisation de techniques d'alignement
13	398-325	Entretien et réparation de pompes et de moteurs industriels
14	398-336	Vérification des composants électriques d'un équipement de production industriel
15	398-345	Entretien, réparation et ajustement de pompes à vide, de moteurs pneumatiques et des compresseurs
16	398-358	Montage, entretien et réparation de circuits hydrauliques et électro hydrauliques
17	398-365	Montage, entretien et réparation de circuits pneumatiques et électropneumatiques
18	398-373	Utilisation de techniques d'équilibrage statique et dynamique
19	398-384	Application de méthodes logiques de diagnostic
20	398-396	Dépannage de systèmes automatisés
21	398-403	Utilisation de techniques d'analyse de vibrations
22	398-416	Exécution de travaux d'usinage sur des machines-outils
23	398-428	Exécution de travaux de coupage et de soudage
24	398-432	Exécution de travaux de façonnage
25	398-444	Application d'un programme de maintenance préventive et prévisionnelle de l'équipement industriel
26	398-451	Utilisation de moyens de recherche d'emploi
27	398-466	Installation d'équipement industriel
28	398-475	Dépannage d'équipement industriel
29	398-486	Intégration au milieu de travail

QUELLES SONT LES PROFESSIONS VISÉES ?

- Mécaniciens/mécaniciennes de chantier et mécaniciens industriels/mécaniciennes industrielles (7311);
- Ajusteurs/ajusteuses de machines (7316);

QUELLES SONT LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE

ÉTAPE I :	ÉTAPE II :	ÉTAPE III :	ÉTAPE IV :	ÉTAPE V :
<p>ACCUEIL ET PRÉPARATION DU DOSSIER</p> <p>Prise de l'appel par la réceptionniste du service</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ présentation de la démarche de reconnaissance des acquis et des compétences; ▪ référence de la personne candidate à la conseillère pédagogique. <p>PRÉPARATION DU DOSSIER</p> <p>Rencontre d'information en individuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ remise des formulaires à remplir par la personne candidate : demande d'admission, dossier de candidature, etc. <p>La personne candidate prépare :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le dossier de candidature : les fiches descriptives, les éléments pertinents à l'appui de sa demande (curriculum vitae, attestation d'emploi dans un domaine pertinent etc.). <p>La personne candidate :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ fournit les pièces justificatives nécessaires à l'ouverture de son dossier (certificat de naissance, relevé de notes, etc.); ▪ fournit les documents requis pour prouver son statut de résident du Québec, s'il y a lieu; ▪ fait parvenir son dossier à l'établissement. 	<p>ANALYSE DU DOSSIER</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérification du dossier présenté. ▪ Confirmation de l'acceptation ou du rejet de la candidature. ▪ Appréciation des fiches descriptives remplies par la personne candidate. <p>PROCÉDURE D'INSCRIPTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Paiement des frais reliés à la démarche. ▪ Signature de la fiche d'inscription. ▪ Remise de l'analyse du dossier scolaire par le conseiller pédagogique au spécialiste de contenu. <p><i>Note : La personne candidate se prépare pour l'entrevue qui suivra l'analyse de son dossier.</i></p>	<p>ENTREVUE DE VALIDATION</p> <p>La personne candidate doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Expliquer son parcours professionnel et ses motivations. ▪ Répondre aux questions vérifiant le degré de maîtrise des compétences à évaluer. ▪ Préciser, s'il y a lieu, des conditions de reconnaissance et discuter des dates possibles pour l'évaluation. 	<p>ÉVALUATION</p> <p>La personne candidate doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Présenter les preuves de ses acquis selon les conditions de reconnaissance (exemples : vidéo, travail personnel, tâche en établissement ou en milieu de travail, etc.) déterminées avec le spécialiste de contenu. ▪ Se présenter aux moments déterminés pour l'évaluation en milieu de travail ou en établissement. 	<p>FORMATION MANQUANTE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La personne candidate décide, suite au résultat de l'évaluation, de poursuivre la démarche et de se former relativement aux éléments de compétence manquants. ▪ La personne se rend disponible. ▪ Elle s'engage dans son processus de formation. <p><i>Note : Pour l'inscription en formation manquante dans un centre de formation professionnelle, la personne devra se conformer aux conditions d'admission du DEP.</i></p>

QUI VOUS ACCOMPAGNE DANS CETTE DÉMARCHE?

- La démarche est supervisée par un conseiller pédagogique.
- Des spécialistes de contenu évaluent l'ensemble des productions requises aux fins de reconnaissance des acquis et des compétences.

INFORMATION

Pour toute information
supplémentaire, communiquer avec :

Commission scolaire des Affluents
Centre de formation professionnelle des
Moulins
2525, boul. des Entreprises
Terrebonne (Québec) J6X 4J9

Caroline Julien
Conseillère pédagogique
450 492-3551, poste 3649
Caroline.julien@csda.ca

EN CONCLUSION

Le processus de reconnaissance des acquis nécessite de la part des personnes qui s'y engagent :

- Un effort assidu pour faire la démonstration de ses compétences;
- La disponibilité nécessaire pour répondre aux exigences de l'ensemble du processus de reconnaissance et de validation des acquis ainsi que de celles reliées à la formation.